

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION

Tenue le à

Etaient présents : M.

M.

M.

OUVERTURE ET FONCTIONNEMENT D'UN COMPTE BANCAIRE

Le Comité Directeur décide de demander auprès de

l'ouverture d'un compte et autorise M.
à procéder à cette démarche.

LE COMITE DIRECTEUR donne pouvoir à M.

M. et M. d'effectuer,
individuellement et pour le compte de l'Association, tous versements et retraits de fonds, signer
tous chèques et ordres de virement, accuser réception et donner toute quittance, et, en général,
procéder à toutes les opérations relatives au fonctionnement du compte.

Ces personnes mandatées auront également la faculté d'ouvrir tout compte supplémentaire, de
souscrire tout bon, titre , ... etc.

Il est toutefois précisé que les retraits, paiements par chèque, virements, et en général, toutes
opérations qui s'inscriront au débit du compte d'un montant égal ou supérieur àF
ne pourront s'effectuer que sur deux signatures conjointes des personnes mandatées ci-dessus.

Pour copie conforme

Fait à le

Le Président

Le Trésorier

Le Secrétaire